



Comment donner son avis ?

Il est attendu :

- Une appréciation des niveaux d'impact des pressions proposés d'après la connaissance de la situation des masses d'eau sur le terrain
- Des demandes d'ajustement fondées sur une connaissance de la dimension des problèmes (ordre de grandeur du linéaire ou de la superficie concernée)
- Des demandes de modification des pressions à l'origine d'un risque qui devront être justifiées par un ajustement de l'impact

Etant précisé que la consultation n'a pas pour objet de procéder à une vérification des méthodes ou des données.

Donner son avis : Avis retenus

Les prélèvements d'eau

Avis retenus

Pour justifier l'augmentation de la classe d'impact

- « QMNA5 : 0,048m³/s, l'étude xxxx conclut à un déséquilibre – 50% d'économie d'eau à réaliser sur cette masse d'eau »
« Niveau d'impact proposé à 3 car certains prélèvements identifiés ne semblent pas avoir été pris en compte (particulier : 20 000 m³/an, irrigation 200 000 m³/an, AEP : 50 000 m³/an.) ».
« Niveau d'impact 3. L'étude xxx réalisée en 2014 a identifié un besoin de réduction des prélèvements d'environ 30% - les prélèvements actuels sont majoritairement réalisés pour un usage AEP ».




Pour justifier la réduction de la classe d'impact

- « Classe d'impact proposée à 1 au lieu de 2 car les travaux de construction d'une retenue collinaire et/ou de pompages de substitution dans le Rhône d'ici à 2020 permettront, a priori, de respecter le débit biologique à l'échéance de 2027 ».
- « Niveau d'impact à 2 au lieu de 3 car réalisation entre 2015 et aujourd'hui de grosses opérations d'économie d'eau (économie d'eau de 50 000m³ sur commune XXXX). Les jaugeages programmés en 2019 confirmeront ou pas une amélioration quanti. »

Donner son avis : Avis NON retenus

Les prélèvements d'eau

Avis NON retenus

<p>Pour justifier l'augmentation de la classe d'impact</p>	<p>- « Gros prélèvements agricoles sur cette masse d'eau » « Niveau d'impact à 3 car des projets de retenues collinaires pour usage agricole sont actés et très tendu avec l'évolution climatique »</p>	<p>Justifier:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelle part des prélèvements représente l'usage agricole ?  - Est-ce que l'étude identifie cette masse d'eau comme déficitaire ? - Si oui, quel objectif de réduction ? (30, 50 ou 80%)
<p>Pour justifier la réduction de la classe d'impact</p>	<p>« Milieu qui connaît des assecs naturels. Les prélèvements ont peu d'impact » « Débit réservé au droit du seuil xxxx révisé en 2014 »</p>	<p>Compléter : - L'impact sur la masse d'eau a-t-il été évalué ? </p> <ul style="list-style-type: none"> - l'application du débit réservé est elle suffisante?
<p>Pour changer ou justifier une classe d'impact</p>	<p>- « La réduction des prélèvements ne semble pas possible, ni acceptable par les acteurs locaux »</p>	<p>La justification n'est pas recevable </p>

Donner son avis : Avis retenus

Les pesticides

Avis retenus

Pour justifier l'augmentation de la classe d'impact

- « Tendance à la suppression des prairies au profit de grandes cultures (- 5 % de prairie et + 5% en grande culture entre 2012 et 2017) . »
- « Suivi local réalisé en 2016 qui montre une contamination croissante par le glyphosate et l'AMPA »
- « Réduction massive de la présence des bandes enherbées sur tout le chevelu amont »



Pour justifier la réduction de la classe d'impact

- « Sur le bassin versant de cette masse d'eau, la profession agricole mène depuis plusieurs années une démarche de réduction d'intrants (conversion bio, modification des cahiers des charges, désherbage mixte, enherbement des vignes, aires de lavage/remplissage,...). Depuis 2015, pratiques à « bas niveau intrant » sur X ha et/ou X ha ont été remis en herbe en déclinaison du plan d'action du captage prioritaire « X ».
- « La contamination par les pesticides est essentiellement due à des usages non agricoles (collectivités, industriels et particuliers). La mise en œuvre de plans de désherbage par les communes et/ou com com du bv de la masse d'eau permettra de réduire cette pression à l'échéance 2027. A ce jour, 10 plans de désherbage de collectivités sur 15 réalisés. »



Donner son avis : Avis NON retenus

Les pesticides

Avis NON retenus

<p>Pour justifier l'augmentation de la classe d'impact</p>	<p>- « Beaucoup de maïsiculture » - « Secteur soumis à forte pression phyto (viticulture, arbo). Pas de surveillance mais contexte similaire à ME FRDRxxxx. Pas d'évolution favorable notoire de la pression depuis EDL2013 (d'où cohérence d'un maintien au niveau d'impact EDL2013). »</p>	<p>Justifier : Quelle évolution/proportion sur le BV de la ME ? - Est-ce que les grandes cultures dont le maïs se développent actuellement sur le BV de la ME ?</p>
<p>Pour justifier la réduction de la classe d'impact</p>	<p>- « Le suivi local (non bancarisé) réalisé sur la période 2013-2015 indique qu'il y a eu une pollution ponctuelle »</p>	<p>Compléter : - Quelle ampleur de la pollution ponctuelle pour la masse d'eau (dimension, durée)?</p>
<p>Pour changer ou justifier une classe d'impact</p>	<p>- « Constat de mauvaises pratiques agricoles secteur du xxxx avec destruction de la bande enherbée et pulvérisation directement dans le cours d'eau »</p>	<p>La justification n'est pas recevable => l'impact est local et ponctuel à l'échelle de la ME</p>

Donner son avis : Avis retenus

Les nutriments urbains et industriels

Avis retenus

Pour justifier l'augmentation de la classe d'impact

- « Le problème vient de dysfonctionnements de la STEP de XXXX d'une capacité de 1 000 EH. Surverses via le DO de tête de STEP car STEP sous dimensionnée et/ou surcharge hydraulique car réseau de collecte principalement unitaire »
- « L'étude diagnostic du système d'assainissement de la collectivité xxxxx (2 500 EH) réalisée en 2015 a identifié un impact important du rejet de la STEP de la collectivité xxxx et/ou des déversements sans traitement par temps sec (déversoirs d'orage) . Des blooms algaux sont constatés chaque été».
- « Une centaine d'habitants sur la commune de XXXX rejettent leurs eaux usées directement dans le cours d'eau. Une extension du réseau de collecte ou une mise aux normes des dispositifs d'ANC semble nécessaire pour atteindre le bon état sur ce cours d'eau à faible débit»




Pour justifier la réduction de la classe d'impact

- « Aucune step, ni déversoir d'orage ne rejette dans ce milieu. »
- « Tous les systèmes d'assainissement qui rejettent dans cette masse d'eau ont été mis aux normes sur la période 2011-2016 (réseaux et STEP). Il n'y a plus rien à faire en matière de travaux d'assainissement »
- « La pression nutriment (pb DBO5) n'est pas liée à des rejets de collectivités, ni à des industriels mais à des rejets d'élevage présent sur la tête de bassin de la masse d'eau. »

Donner son avis : Avis NON retenus

Les nutriments urbains et industriels

Avis NON retenus

<p>Pour justifier l'augmentation de la classe d'impact</p>	<p>« Des problèmes de fonctionnement par temps de pluie » « Sur les 3 step qui rejettent dans cette masse d'eau, la STEP de xxxx d'une capacité de 2800 EH est non-conforme ERU pour traitement et performance» »</p>	<p>Justifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dysfonctionnement de la STEP et/ou des réseaux (D.O.) et où?  - Une étude qualifie et quantifie cet impact à l'échelle de la ME (impact local ou généralisé sur la masse d'eau) ? - Quelle nature d'incidence et quel linéaire de cours d'eau impacté par le rejet de cette STEP ?
<p>Pour justifier la réduction de la classe d'impact</p>	<p>« Le suivi local réalisé sur la période 2014-2016 indique des pollutions ponctuelles - constat du technicien de rivière»</p>	<p>Compléter : - Quel acteur, où, quand et à quelle fréquence a lieu cette pollution ponctuelle ? </p> <p>- Quel(s) paramètre(s) d'état impacté(s) (DBO5, DCO, MES) ?</p>
<p>Pour changer ou justifier une classe d'impact</p>	<p>« Le hameau XXX de la commune de XXX dispose d'ANC non conformes »</p>	<p>La justification n'est pas recevable</p> <p>⇒ L'impact est a priori local et pas à l'échelle de la ME</p> <p>⇒ Est-ce qu'il y a eu une étude d'impact? </p>

Donner son avis : Avis retenus

La morphologie

Avis retenus

Pour justifier l'augmentation de la classe d'impact

- « L'altération morphologique est sous évaluée. Lit rectifié et anthropisé dans la traversée de Thônes (environ 3kms). Abaissement du lit sur environ 5kms suite extraction de granulats dans les années 80. »

- une section "aval", sur les 3 derniers km, [...] avec une pente plus faible, ayant fait l'objet de nombreuses modifications anthropiques plus ou moins anciennes. [...] sur des linéaires variables : un déplacement du lit du cours d'eau, un recalibrage associé souvent à une rectification du cours d'eau (nombreuses portions rectilignes), des curages répétés, une sédimentation forte avec parfois un substrat de fond composé uniquement de matériaux très fins (sables, limons). »



Pour justifier la réduction de la classe d'impact

- « Les pressions morphologiques sont marginales car hyper-localisées : quelques dizaines de mètres de linéaire de cours d'eau sont impactés au niveau de la traversée de Romette, alors que le torrent du Buzon fait au total 5 km de long (soit environ 1% du linéaire de la masse d'eau impacté du point de vue de la morphologie), proposition de baisser la classe d'impact à 1 »



- « une portion "amont" de 7 kms (sur 10 kms de cours d'eau) [...] avec un profil en long et en travers relativement naturel. [...] La pente permet un transport sédimentaire correct [...]. L'impact humain majoritaire correspond à la présence de confortements de berges localisés et à la présence de seuils. »



Donner son avis : Avis NON retenus

La morphologie

Avis NON retenus

<p>Pour justifier l'augmentation de la classe d'impact</p>	<p>- « Risque fort pour la morphologie » - « Partie aval dégradée en morpho. Proposition classe d'impact de 2. »</p>	<p>Justifier: - quel type de dégradation? - sur quel linéaire (environ)? - quel(s) paramètre(s) élémentaire(s) impacté(s) ? préciser les descripteurs et le linéaire impacté</p> 
<p>Pour justifier la réduction de la classe d'impact</p>	<p>- « Morphologie = 2 car ripisylve moyenne. »</p>	<p>Compléter : - quel est le taux de ripisylve moyen sur l'ensemble du linéaire ? (seuils: <30% faible; 30-60% moyen; >60% fort)</p> 
<p>Pour changer ou justifier une classe d'impact</p>	<p>- « Altérations de la morphologie avec un remblai sur 100 m »</p>	<p>La justification n'est pas recevable => l'impact est ponctuel à l'échelle de la ME</p> 